

PAR COURRIEL

Québec, le 18 décembre 2018

**Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. 0101-350**

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 28 novembre 2018 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) :

- Copie de tout contrat octroyé par la Sépaq dans l'ensemble de son réseau à la firme Envirotel 3000 entre 1990 et 2012 relativement à un service de dépistage de couguars.

Conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous informons que votre demande serait davantage de la compétence du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Le responsable de l'accès aux documents est :

Démosthène Blasi
Directeur du bureau du sous-ministre et du secrétariat
5700, 4e Avenue O. #A-413
Québec (QC) G1H 6R1
Tél. : 418 627-6370 #4914
Télec. : 418 634-3352
acces.information@mffp.gouv.qc.ca

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale,

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Extrait de loi
Avis de recours